

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 657

présenté par
M. Goldberg

ARTICLE 5

À l'alinéa 16, substituer à la référence :

« 17 »

la référence :

« 17-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle.